

SOCIETE D'ESCRIME DE SAINT-NAZAIRE

Association loi 1901 créée en 1920

Président : ANDRE Jean-François

✉ 8 Rue Pierre de Ronsard

44600 SAINT-NAZAIRE

☎ 02.40.53.86.13

Trésorière : GUY Sergine

✉ 23 Rue Claude Debussy

44600 SAINT-NAZAIRE

☎ 02.40.53.01.99

Maître d'armes : Gilles LE FOURNIS

Secrétaire : DELORME Christophe

✉ Allée de la Galerne

44600 SAINT-NAZAIRE

☎ 02.40.45.14.16

@ escrime.stnazaire@gmail.com

Adresse site internet :

<https://sesn.sportsregions.fr>

ENTRAINEMENTS

Lieu : GYMNASSE DE COUBERTIN Salle B, Bd Pierre de Coubertin 44600 St-Nazaire

Horaires : MARDI

17 H 30 - 18 H 30 Jeunes de 6 à 9 ans

18 H 30 - 19 H 30 Jeunes de 10 à 14 ans

19 H 30 - 21 H 00 Jeunes de 15 ans et plus

VENDREDI

17 H 30 - 18 H 30 Jeunes de 6 à 9 ans

18 H 30 - 20 H 00 Jeunes de 10 à 14 ans

20 H 00 - 21 H 30 Jeunes de 15 ans et plus

Les jeunes de 6-8 ans débutants ne s'entraîneront qu'une séance par semaine à déterminer à l'inscription.

Les groupes pourront être modifiés par le Maître d'Armes en fonction des effectifs.

Il est indispensable de respecter ces horaires pour le bon déroulement des entraînements.

Merci d'être présent à l'heure exacte du début des cours.

COTISATIONS - LICENCES

Né avant et en 2014 : 160 € (hors option assurance)

Né en et après 2015 : 140 € (hors option assurance)

Ces montants comprennent la licence d'affiliation à la Fédération Française d'Escrime la cotisation club et l'assurance de base qui ne seront pas remboursés en cas d'arrêt en cours de saison.

Ces montants ne comprennent pas les frais d'engagement aux compétitions.

Les licenciés peuvent adhérer à une assurance complémentaire auprès de la F.F.E.

COMPETITIONS

Tous les enfants à partir de la catégorie M9 (8 ans) peuvent participer à des compétitions. Elles ont lieu certaines le Samedi après-midi à Nantes. Il s'agit des Championnats Départementaux. Les dates de ces rencontres seront affichées à la salle et les enfants seront prévenus suffisamment tôt.

MATERIELS

Compte tenu des nouvelles normes de sécurité, les équipements complets (veste, pantalon et souscuirasse) sont loués.

35 Euros /an l'équipement complet

15 Euros/an pour la location du masque (+ 350 Euros de caution)

L'équipement loué ne peut pas quitter la salle d'armes tant que les chèques de location et de caution n'ont pas été remis à la trésorière.

L'équipement est à restituer impérativement en juin. Le club est à votre disposition pour l'achat de matériel neuf.

Le tarif des réparations du matériel est affiché à la salle.

Le matériel cassé à l'entraînement ou en compétition est à la charge de l'utilisateur.